



ORGANE DES PROGRAMMES PARTICULIERS DE L'UE

Étude de cas de projet : **Projet de collaboration et de partage dans l'éducation (CASE)**

THÈME :

Éducation partagée

FINANCEMENT (FEDER + Cofinancement) :

28 890 790,79 €

COFINANCEURS :

Ministère de l'Éducation et ministère de l'Éducation et des Compétences

PARTENAIRE PPAL. :

Autorité éducative

PARTENAIRE DU PROJET :

Léargas

Date de début : 01/03/2017

Date de fin : 30/06/2023



www.sharededucation.org.uk

www.sharededucation.ie



@CASEshared

Le projet CASE vise la création d'une culture favorable aux bonnes relations chez les enfants et les jeunes en milieu scolaire. Il est mis en œuvre en favorisant des contacts directs et durables dans un cadre pédagogique entre enfants et enseignants de tous milieux.

En travaillant en partenariat, les écoles participantes encourageront la cohésion communautaire, renforceront les possibilités d'éducation pour l'ensemble des élèves et faciliteront un perfectionnement professionnel partagé. Le projet CASE est ouvert à toutes les écoles des six comtés frontaliers de l'Irlande et aux écoles d'Irlande du Nord qui ne prennent pas déjà part au projet phare du cadre « Delivering Social Change » (Faciliter le changement social, DSC) en faveur de l'éducation partagée.

Sara Long, présidente de l'Autorité éducative a déclaré : « *L'Autorité éducative prend très au sérieux sa responsabilité statutaire d'encourager, de faciliter et de promouvoir l'éducation partagée. L'Autorité éducative, qui travaille en partenariat avec Léargas, est fière et ravie de s'être vu confier la gestion de ce projet majeur.*

« *L'élément de réconciliation inclus dans l'éducation partagée est d'une importance capitale pour notre société, et ce projet CASE vise de surcroît à produire des résultats positifs en matière d'éducation. Il est fortement axé sur le partage de compétences professionnelles, une meilleure utilisation des ressources limitées et l'engagement communautaire.* »



Des élèves de l'école primaire Ballydown (Banbridge) et de l'école primaire St. Francis (Loughbrickland) au lancement du projet CASE.



ORGANE DES PROGRAMMES PARTICULIERS DE L'UE

Étude de cas de projet : **Projet de collaboration et de partage dans l'éducation (CASE)**

THÈME :

Éducation partagée

FINANCEMENT (FEDER + Cofinancement) :

28 890 790,79 €

COFINANCEURS :

Ministère de l'Éducation et ministère de l'Éducation et des Compétences

PARTENAIRE PPAL. :

Autorité éducative

PARTENAIRE DU PROJET :

Léargas

Date de début : 01/03/2017

Date de fin : 30/06/2023



www.sharededucation.org.uk

www.sharededucation.ie



@CASEshared

Ce projet repose sur une collaboration avec les écoles primaires et secondaires disposant d'une expérience limitée ou sans aucune expérience de l'éducation partagée. L'éducation partagée permet aux écoles de différents secteurs de travailler en partenariat afin de donner aux élèves, au personnel et à la communauté la possibilité de prendre part à des expériences d'apprentissage collaboratives et enrichissantes.

« J'aime bien me faire de nouveaux amis et avoir des cours dans une autre école ». Citation d'un élève de deuxième année de primaire.

« L'éducation partagée a eu un profond impact sur nos écoles du nord de Belfast. Elle a permis de renforcer nos relations, de faire naître une nouvelle communauté d'amitiés et de créer une vision partagée de respect mutuel et de collaboration. Lorsque nous voyons nos élèves convenir de se rencontrer socialement en dehors du programme, nous savons que cet impact a une portée et une force au-delà de nos écoles. »

Citation partagée d'E. Loughran, directrice de l'école primaire Mercy et de L. Grimason, directrice de l'école primaire Edenbrooke.



Résultats clés du projet :

- 280 écoles prenant part au programme d'éducation partagée.
- 2 000 enseignants formés à la capacité d'animer le programme d'éducation partagée.
- 135 000 participants au programme d'éducation partagée.